

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 787

Artikel: Patois : enfants prodigues
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Convention horlogère

Domaine Public (778) avait consacré un long reportage à la journée d'étude du Parti socialiste suisse qui débattait, avec la participation de MM. Hayek et Arnold, des nouvelles technologies et de l'emploi.

Avaient été relevées (et prises au sérieux, réd.) les déclarations de M. Arnold sur l'esprit d'ouverture nécessaire dans l'industrie horlogère, sur l'importance d'une large délégation de compétence, sur l'information des syndicats, etc.

Or le 22 août, Gilbert Tschumi, secrétaire central, a informé le Comité fédératif de la FTMH de l'état des négociations dans l'industrie horlogère.

Il a souligné en particulier selon la Lutte syndicale qu'«un changement notable intervenu au sein de la délégation patronale avait rendu extrêmement ardues les pourparlers qui devraient aboutir au renouvellement de la convention dans le secteur en

question. Ces difficultés s'expliquent par le fait que certains représentants patronaux étrangers à la branche ne manquent pas une occasion de remettre en question les droits négociés dans le passé et considérés désormais comme acquis, s'ils ne veulent pas carrément les éliminer. Ce contexte n'est pas des plus propices à une prorogation de la convention dans un climat marqué par le respect mutuel des intérêts spécifiques et la volonté de résoudre les problèmes par des solutions élaborées en commun. Cet état de fait étonne, si l'on songe que les travailleurs ont pris une part prépondérante pour sortir l'industrie horlogère de la crise qu'elle a traversée depuis de nombreuses années.»

Où sont donc les impulsions de la nouvelle direction? Où l'esprit nouveau?

La naïveté veut qu'on prenne au sérieux les déclarations d'intention. Elle n'exclut pas la mémoire. On serait autorisé à qualifier de potiches ceux qui ne sont généreux qu'en paroles. Les délais certes ne sont pas épuisés. Mais, comparaison horlogère, la pendule tourne.

A. G.

EN BREF

Ne croyez pas tout ce qui s'écrit sur Haïti et le Jeanclaudisme. Edouard Chambost y a découvert (*Impact*, juin 85) un nouveau Paradis Fiscal (avec deux majuscules) d'expression française. Au surplus, «Haïti accorde sa nationalité et un passeport à ses investisseurs». Qu'attendez-vous pour quitter la Suisse?

* * *

Le rapport de la SSR pour 1984 renseigne sur l'affiliation syndicale ou l'absence d'affiliation des collaborateurs assujettis à la Convention collective de travail. Sur les 3243 employés assujettis, 1332 sont affiliés au Syndicat suisse des mass media

(SSM), rattaché à l'Union syndicale suisse, 764 sont affiliés à la Fédération des employés de la radiodiffusion et de la télévision suisse (FERTS) et 1147 ne sont pas organisés.

A la radio, les membres de la FRTS sont majoritaires; à la télévision ce sont ceux du SSM; à la direction générale ainsi qu'aux directions régionales les non-organisés sont les plus nombreux.

* * *

Greenpeace lance une campagne de recrutement en Suisse. Elle a été confiée à une agence publicitaire zurichoise.

* * *

Redécouverte du référendum dans des associations privées: les membres du Syndicat des services publics seront appelés prochainement à se pronon-

PATOIS

Enfants prodiges

Les Rhéto-romanches fêtent les 2000 ans de leur langue. La France crée un Conseil national des langues et cultures nationales. Nos compatriotes suisses alémaniques perfectionnent leurs dialectes. Nos patoisants ont décrété 1985 «Année du patois». Mais qu'en savons-nous?

Le 8 août, *Libération* a consacré la première page de son numéro à la reproduction d'une phrase connue dans plusieurs langues de l'Hexagone. Bien avant lui, en 1894, les auteurs du recueil «Le Patois Neuchâtelois» avaient transcrit dans de nombreux patois de chez nous et d'ailleurs la première phrase de la parabole de l'«Enfant prodigue». Plus de septante versions dans toute la Lotharingie, de Cambrai jusqu'aux rives de la Méditerranée. Quelques exemples:

Valais	Saint-Luc	Oun omo avéye dou fèss
	Vétroz	On omo l'avai dou matton
Vaud	Montreux	On omo avai dou valet
	Sainte-Croix	N'ome avait dou valet
Genève	Environs	On ome avai dou garçon
Fribourg	Basse-Gruyère	On oumou l-avey dou fe
	Estavayer	On omou avain dou fe
Neuchâtel	Le Locle	An'ome avait dou boueube
	Valangin	On ome avé do valet
Jura	Delémont	In hanne èvè dou fé
Jura bernois	Val de	
	Saint-Imier	Enn ome avait do fez

Ces patois ne sont pratiquement plus parlés et pourtant ils vivront longtemps encore dans les bibliothèques.

cer sur le nouveau barème de cotisations adopté par le congrès de Lugano de ce printemps. Soixante-huit sections (il en fallait 33) ont demandé ce vote.